

[Télécom
Multimédia](#)
[Equipement
de la maison](#)
[Auto
Transport](#)
[Argent
Assurance](#)
[Alimentation](#)
[Santé
Bien-être](#)
[Environnement
Energie](#)
[Immobilier
Logement](#)
[Droits
Justice](#)
[Commerce](#)
[Loisirs
Touris](#)

Electricité Gaz

[ENVIRONNEMENT / ENERGIE > ENERGIE > ELECTRICITÉ GAZ](#)

BRÈVE

10/01/09

Électricité et gaz Drôles de méthodes

Lire aussi

CONSO PRATIQUE

Gaz et électricité Résister à la vente forcée **30/12/08**

ENQUÊTE

Gaz et électricité Signe, paie et tais-toi ! **26/08/08**

ENQUÊTE

Énergie Ne bougez pas ! **28/08/07**

BRÈVE

Marché de l'énergie Ça commence mal **11/07/08**
[> Imprimer cette page](#)
[> Consulter l'essentiel en électricité gaz](#)
[Recevoir gratuite
notre lettre hebdo](#)

 Adresse électronique

[Exprimez-vous
Environnement](#)


C'est pour le moins original. Le maire de Houdain, Daniel Dewalle, vient de publier un arrêté municipal qui interdit à Poweo et à sa filiale Arelys de faire du démarchage à domicile sur le territoire de sa commune. Il reproche aux commerciaux de ces sociétés d'abuser les particuliers en se faisant passer pour des agents EDF. Plusieurs habitants de Houdain ont récemment signé des contrats qu'ils pensaient être une offre commerciale d'EDF. Après lecture attentive, ils découvraient que c'était un contrat Poweo !

Si cette affaire spectaculaire braque les projecteurs sur Poweo, la concurrence est loin d'être irréprochable. Direct Énergie ne se comporte pas mieux et les témoignages qui arrivent à « Que Choisir » sont éloquentes. À Mâcon, l'opérateur ciblait des familles d'origine étrangère qui n'avaient pas bien perçu les subtilités du marché de l'énergie, à tel point que l'UFC-Que Choisir de Saône-et-Loire a dû saisir les services de la Répression des fraudes en juin dernier.

Plus récemment, deux cas de faux en écriture nous sont parvenus. Des commerciaux de Direct Énergie ont manifestement relevé le nom et l'adresse d'un foyer, ils ont rempli un bon de souscription à son nom et l'ont signé. Impossible de maîtriser tous nos démarcheurs, répondent en chœur Poweo et Direct Énergie, comme si des professionnels pouvaient s'exonérer de leur responsabilité et des règles de droit !

Rappelons que le meilleur moyen entre tous de se protéger est de refuser l'entrée de son domicile à des démarcheurs. Si on se laisse abuser, il faut profiter du délai incompressible de 7 jours suivant la date de signature pour résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

Élisabeth Chesnais

